

Refus de droit de répondre

Par Jean75, le 14/09/2023 à 15:07

Bonjour,

Pour être concis, j'ai passé mon partiel en droit cependant, je dispose normalement d'un tiers temps.

Ce tiers temps n'a pas été prit en compte, en effet le secrétariat ne me l'ont pas attribué suite à une erreur de leur part...

Ainsi, ils se sont certes excusé mais j'ai du finir mon épreuve à la ramasse...

Après discussion avec le professeur, il semblerait du fait que j'ai fini l'épreuve que cette malheureuse erreur n'est pas si grave selon lui, OR POUR MOI SI.

D'autant plus que cette épreuve était assez importante et pourrait peut être me faire redoubler mon année.

Selon vous, y'a t'il un recours à cela.

Merci!

Par **Isidore Beautrelet**, le **15/09/2023** à **07:43**

Bonjour

Tout d'abord je précise que j'ai supprimé l'autre sujet identique à celui-ci que vous avez créé. En effet, mieux que l'ensemble des réponses soient centralisées sur un seul et même sujet.

Ensuite, pour répondre à votre question, vous pouvez en effet tenter de faire un recours devant le doyen/la doyenne de votre fac puis remonter jusqu'au président/présidente de votre université si nécessaire.

Par Jean75, le 15/09/2023 à 20:18

Merci pour votre réponse.

Cependant, j'ai la nette impression que la faculté (président) sans fiche un peu de cette situation.

D'après ce que j'ai compris, il serait dans l'optique du « jury est souverain » et si le professeur ne veut pas réajuster, il ne le fera pas.

Je suis un peu perdu niveau recours, suis-je réellement dans mon bon droit? Peut-on vraiment me mettre une sale note alors que j'ai pas eu accès à mes aménagements du fait d'une erreur administrative.

Par Lorella, le 16/09/2023 à 14:06

Bonjour,

Consultez ces pages pour étudier votre situation et voir si vous avez un recours possible.

https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo47/MENE2034197C.htm

https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/23/Hebdo10/ESRS2234137C.htm